

Le MEDEF s'associe au déploiement de la stratégie nationale des moyens de paiement

Publié le 8 avril 2016

Dans la continuité des Assises des moyens de paiement, le Comité national des paiements scripturaux a été lancé en début de semaine conformément aux engagements pris par le ministre des Finances et des Comptes publics.

La mise en place d'un écosystème compétitif et favorable au développement de l'innovation et à la croissance des entreprises revêt un caractère stratégique face à la mutation du secteur des moyens de paiement qui est confronté à une triple évolution : celle de la révolution technologique, celle des usages et enfin celle de la réglementation.

Dans la continuité des Assises des moyens de paiement, le Comité national des paiements scripturaux a été lancé en début de semaine conformément aux engagements pris par le ministre des Finances et des Comptes publics. Ce Comité, auquel participe le MEDEF, a vocation à accompagner le déploiement de la stratégie nationale des moyens de paiement dont l'objectif est à la fois de favoriser le développement de moyens de paiement innovants, simples, rapides et sécurisés mais également de concourir à leur plus large utilisation.

Le MEDEF prendra une part active aux débats qui se dérouleront au sein de cette nouvelle instance, véritable lieu d'échanges, de dialogue et de concertation entre les différents acteurs, au rang desquels les entreprises et en particulier les TPE et PME qui y occuperont une place stratégique au regard des enjeux suivants :

- Accompagner la révolution des usages (le remplacement progressif du chèque, le développement des paiements sans contact, par mobile, instantanés ...) en participant à une plus large diffusion des nouveaux modes de paiement au sein des entreprises et en particulier des PME et des TPE afin de faire des moyens de paiement un vecteur de compétitivité, de croissance et de création d'emplois.
- Encourager l'innovation en mettant en place un écosystème fertile qui soit favorable aux évolutions technologiques, tels que les blockchains, et à leur meilleure utilisation au bénéfice des entreprises et des utilisateurs.
- Participer à la structuration de cet écosystème pour en faire une filière d'excellence et un modèle de coopération entre grandes entreprises, PME et TPE et nouveaux acteurs (GAFA, Fintech ...).

Au-delà, il s'agira également d'œuvrer à mettre en place un level playing field sur le plan réglementaire notamment dans le cadre de la transposition de la directive européenne sur les services de paiement en droit national.

Pour Thibault Lanxade, Vice-Président du MEDEF en charge des PME et de l'entrepreneuriat, membre du Comité national des paiements scripturaux, « *Les entreprises françaises sont à la pointe de l'innovation dans le secteur des moyens de paiement. La mise en place d'un écosystème compétitif et favorable au développement de l'innovation et à la croissance des entreprises revêt un caractère stratégique face à la mutation du secteur des moyens de paiement qui est confronté à une triple évolution : celle de la révolution technologique, celle des usages et enfin celle de la réglementation. Nous devons faire face à ces défis pour en faire de vrais atouts pour nos entreprises et en particulier nos TPE et PME !* »